

**COMPTE RENDU DU 29 janvier 2024**

Date de convocation : 23 janvier 2024

Date d'affichage : 23 janvier 2024

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 13

L'an deux mille vingt quatre, **le 29 janvier à dix- neuf heures trente.**

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale, sous la présidence du maire André CASTAGNA.

Présents : André CASTAGNA, Jean-François DUGOIS, Patricia SALERNO, Bruno SALERNO, Stéphane AUBRY, Didier CLEMENT, Fred AGNUS, Thierry COPPIN, Mickael GIBONI, Jimmy LAMBERT, Cécile PERRAUD, Stéphanie PERROUD, Amélie TENDART.

Absent non excusé : Thomas DELACOURT.

Secrétaire de séance : Patricia SALERNO.

Le quorum étant atteint et après approbation du procès verbal n° 6/23 de la séance du 13 Novembre 2023, monsieur le maire ouvre la séance à 19h30.

Les membres du conseil ont décidé

A l'unanimité après présentation du projet d'appréhension du bien sans maitre concernant la parcelle ZY N°8 le conseil l'approuve et donne l'autorisation à Mr le maire de l'appréhender et de signer tous les documents s'y rapportant.

Concernant la décision de transfert de charges de fonctionnement vers l'investissement, il s'avère après consultation du Trésor Public qu'elle n'est pas nécessaire.

A l'unanimité , d'autoriser Mr le maire à engager, liquider et mandater les dépenses urgentes d'investissement suivantes avant l'adoption du budget primitif de l'exercice 2023 dans la limite de **68 021.64** euros correspondant à 25 % des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget de l'exercice précédent, déduction faite du montant du remboursement du capital des emprunts (compte 16) et de prévoir les recettes nécessaires à savoir :

Dépenses prévisibles		
Chapitre - article	Nature	Montant
21-2152 OPNI	Travaux place de la mairie	12 000 €
20-2031 51	AMO église	6 000 €
		18 000 €



A l'unanimité, d'approuver les zones d'accélération des énergies renouvelables concernant :  
L'hydroélectricité, bois, solaire thermique, réseau de chaleur, géothermie (profonde ou de surface), photovoltaïque au sol, éolien, photovoltaïque en toiture.

A l'unanimité d'approuver la procédure de modification statutaire portant sur la nouvelle rédaction de l'article 5 des statuts du syndicat mixte TSUR Cœur Grand Est, concernant les compétences exercées du syndicat en matière de vidéo protection.

A l'unanimité d'approuver la modification statutaire portant sur la nouvelle rédaction de l'article 2 des statuts du syndicat mixte TSUR Cœur Grand Est concernant l'ajustement du périmètre du syndicat.

A l'unanimité d'accepter la modification du prix total concernant l'achat de la parcelle AC298 avec maison appartenant à la VNF qui est de 51000 euros HT auquel il faudra ajouter les frais de notaires.

Questions diverses :

- Travaux église : Jean-François DUGOIS présente l'avancement du projet de restauration de l'église de Coulmier,
- il demande également concernant la fête patronale si la mairie poursuit son partenariat avec les furies ou s'il doit contacter d'autres troupes d'artistes de spectacles.
- Travaux place de la mairie : un devis global va être établi par l'entreprise PROVOOST en complément des travaux nécessaires.

Mr le maire clôt le débat, remercie le conseil municipal et lève la séance à 21h30.

Mr André CASTAGNA  
Maire

